

## RÉPONSE

A UNE ADRESSE DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, en date du 29 mai 1850, demandant copie de tous les comptes faits et rendus par les syndics des chemins à barrières de Québec, pour les années 1848 et 1849; et aussi, copie des délibérations des dits syndics et de leur correspondance avec les propriétaires du pont Dorchester, au sujet de l'achat du dit pont, conformément à l'acte passé dans la dernière session du parlement à cette fin.

Par ordre,

J. LESLIE.

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,  
Toronto, 8 juillet 1850.

- 
- No. 1.—Compte général des recettes et déboursés des syndics des chemins à barrières de Québec, du 1er janvier 1848, au 12 janvier 1849.
- No. 2.—Tableau des intérêts payés par les syndics des chemins à barrières de Québec, sur les emprunts autorisés par l'ordonnance 4 Vict., chap. 17, et le statut 8 Vict., chap. 55.
- No. 3.—Compte général des recettes et déboursés des syndics des chemins à barrières de Québec, du 1er janvier 1848, inclusivement; autorisés par l'ordonnance 4 Vict., chap. 17.
- No. 4.—Dettes exigibles des syndics des chemins à barrières de Québec, et réclamations contre les syndics, jusqu'au 31 décembre 1848.
- No. 5.—Compte général des recettes et déboursés des syndics des chemins à barrières de Québec, du 1er janvier 1849, au 31 janvier 1850.
- No. 6.—Tableau des intérêts payés par les syndics des chemins à barrières de Québec, sur les emprunts autorisés par l'ordonnance 4 Vict., chap. 17, et le statut 8 Vict., chap. 55.
- No. 7.—Tableau des recettes et déboursés des syndics des chemins à barrières de Québec, du 1er janvier au 31 décembre exclusivement; autorisés par l'ordonnance 4 Vict., chap. 17.
- No. 8.—Tableau des dettes exigibles des syndics des chemins à barrières de Québec, et réclamations contre les syndics, jusqu'au 31 décembre 1849.
- No. 9.—Copie d'une lettre de l'honorable procureur-général LaFontaine à l'honorable M. le secrétaire Leslie, en date de Toronto, le 16 mars 1850; contenant une lettre et un pamphlet des propriétaires du pont Dorchester, relativement à une poursuite pour forcer les syndics des chemins à barrières de Québec "à remplir le mandat dont ils sont "investis" par un acte de la dernière session de la législature provinciale.
- No. 10.—Correspondance entre l'honorable M. le secrétaire Leslie et J. Porter, écuyer, secrétaire des syndics, relativement à ce que dessus.